Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260603-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du jeudi 9 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 4
Nombre d'absentes excusées : 4
Nombre d'absents non excusés : 2

Date de convocation et d'affichage : Vendredi 3 juillet 2026.

Etaient présents : Madame Roseline ABALÉA, Monsieur Jérôme BOUGEARD, Monsieur Mathieu CAUMETTE, Monsieur Jacques GOLIVET, Madame Audrey JOUBIER, Monsieur Bernard LECUMBERRY, Monsieur Richard LEFEUVRE, Monsieur Bernard LEPAIGNEUL, Madame Elisabeth LE PAPE, Monsieur Thierry NUSS, Monsieur Jean-Roger PLANÇON, Monsieur Jean-Francis RICHEUX, Madame Marie-Madeleine TROADEC-RIGAUD.

Absents excusés ayant donné pouvoir : De Madame Nicole KERISIT à Monsieur Thierry NUSS ; de Madame Murielle MAUFROY à Monsieur Bernard LECUMBERRY ; de Monsieur Hugo RICHEUX à Monsieur Bernard LEPAIGNEUL ; de Madame Clémence ROYER à Monsieur Jean-Roger PLANÇON.

Absents non excusés : Madame Axelle BLASZKA, Madame Egle MAILLARD.

La séance a été déclarée ouverte à 18h36.

Madame Audrey JOUBIER a été nommée secrétaire de séance.

****

Délibération n° 2026 / 06 / 03 : 5 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES : **Désignation de 3 représentants municipaux à l'association « One, Two, Three Fort ! ».**

Monsieur le Maire rappelle que l'association « One, Two, Three, Fort ! » a pour objectif la programmation de manifestations et/ou d'animations au Fort de Saint-Père au bénéfice de l'ensemble des habitants du territoire de Saint-Père-Marc-en-Poulet et ses environs.

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration, dans lequel siègent 3 représentants désignés par le conseil municipal.

- Madame Axelle BLASZKA
- Madame Murielle MAUFROY
- Madame Audrey JOUBIER

Il est également proposé, comme candidate par les conseillers municipaux de la minorité :

- Madame Clémence ROYER

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260709-D20260603-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **DE DESIGNER** les représentants au conseil d'administration de l'association « One, Two, Three Fort ! » comme suit Madame Axelle BLASZKA, Madame Murielle MAUFROY et Madame Audrey JOUBIER.

VOTE : 13 pour – 4 contre – 0 abstention

Le Maire,

Jean-Francis RICHEUX

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET
35 (Ille-et-Vilaine)